



Liminaire au CSE Siège

20 juin 2023

Dans les médias publics...

L'information n'a pas bonne presse !

A France Télévisions, la direction s'apprête à supprimer les éditions nationales de la 3.

A Radio France, ce sont tous les rendez-vous d'information de France Musique qui vont disparaître à la rentrée et sur France Culture, c'est l'édition de 22 heures qui est décapitée.

Ce n'est pas une première pour la maison ronde qui avait déjà supprimé les éditions du Mouv, de FIP et de nombreux journaux du réseau France bleu.

Et à chaque fois, l'annonce est brutale et met les salariés devant le fait accompli.

A chaque fois, les réponses concernant le devenir de ceux dont l'emploi est supprimé, sont floues.

Mais au -delà du drame social c'est la stratégie de l'audiovisuel public qui interroge.

Pourquoi réduire ainsi la place des éditions d'information sur les antennes ?

- A l'heure où les fakes news doivent être combattues.
- A l'heure où la pluralité doit reprendre ses droits.
- A l'heure où le regroupement d'un grand nombre de chaînes de télévision, de radios et de titres de presse entre les mains d'un petit nombre d'acteurs financiers, représente une menace pour l'indépendance des médias et particulièrement de l'information.

Le service public opte pour le service minimum !

Pourtant, le pluralisme des médias est inscrit dans la constitution.

Et le métier de journalisme protégé par la loi qui le considère comme un acteur indispensable de la démocratie.

Ainsi, les journalistes ont le droit de s'opposer à toute pression, de refuser de divulguer leurs sources et de refuser de signer un article ou une émission si une partie du contenu a été modifiée à leur insu ou contre leur volonté.

Pour garantir leur indépendance, ils peuvent faire valoir la « clause de conscience » la « clause de cession », et quitter leur rédaction, dans de bonnes conditions, en cas de changement de ligne éditoriale ou de propriétaire de l'entreprise éditrice.

Nous ne pouvons laisser l'information entre les mains de groupes privés, dont la seule préoccupation est la rentabilité sous le diktat de leurs actionnaires.

Et cette situation est encore plus dérangeante quand ces mêmes groupes privés ont des contrats publics, qui les empêchent d'être totalement indépendants des gouvernements en place.

L'information du service public doit rester forte, variée, et omniprésente dans notre pays, et les dirigeants des médias de l'audiovisuel public se doivent de la défendre.

Paris, le 20 juin 2023